

Lundi, 23 juin 2025

ADAM Hatif,
ALLES Atti,
GOMA Abdoul-Aziz,
YAYA Soulemani,
ISSA Issifou,
ISSA Salou,
FOFANA Nafou,
ALIAGBO Marzouk,
YOUSSIF Ali,
BOUKARI Djobo,
BANAVEI Bala,
MOHAMED Soulemane,
YACOUBOU Bilal
KARROU Wakim,

Détenus à la prison civile de Loué.

- Commission de la CEDEAO,
- Haute Commissariat des nations unies aux droits de l'Homme (HCDH)
- Amnesty International
- Commission Nationale des droits de l'Homme (CNDH)
- Rapporteurs spéciaux des nations unies sur la torture et la détention arbitraire

- organisations partenaires de
défense des droits de l'humain

Objet: Appel urgent pour la libération
des détenus politiques condamnés
injustement au Togo.

Nous, les 14 Citoyens togolais détenus à la prison civile de
Lomé, condamnés à 10 ans de réclusion criminelle à l'issue
d'un procès tenu le 03 Février 2025 devant la cour d'assise
de Lomé, lançons ce cri d'alerte à la communauté
internationale.

Nous affirmons avec fermeté et clarté que nous sommes
innocents des faits graves qui nous sont reprochés,
notamment le complot contre la sûreté de l'état, trouble
à l'ordre public, groupement de malfaiteurs et destruction
volontaire. Il n'existe aucune preuve matérielle ni
aucun élément crédible pouvant justifier ces accusations.
Notre arrestation le 21 Décembre 2018, au lendemain
des élections législatives, fut arbitraire et motivée unique-
ment par nos opinions et engagements politiques pacifiques.

1- Une condamnation injuste malgré une décision de la cour de justice de la communauté CEDEAO

La cour de justice de la CEDEAO a, dans une décision claire et sans équivoque, ordonné notre libération immédiate ainsi que notre indemnisation, reconnaissant le caractère illégal de notre détention. Pourtant à ce jour cette décision n'est toujours pas appliquée par les autorités togolaises.

2- Des traitements inhumains ayant causé la mort et des handicaps permanents

Le 09 Février 2025, soit 6 jours après notre condamnation, nous avons perdu l'un de nos compagnons de détention, KARROU Wawim, victime des tortures subies en garde à vue et de l'absence de soins médicaux adaptés.

Par ailleurs, l'un d'entre nous, GOMA Abdoul-Aziz, a vu sa situation de santé se dégrader au point de perdre l'usage de ses deux jambes. Depuis près de 4 ans il se déplace uniquement à l'aide de béquilles, conséquences directes des actes de tortures qu'il a subis. Il est aujourd'hui gravement handicapé. Le Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a pourtant exigé

sa libération immédiate, mais cette décision n'a jamais été exécutée.

3- Un silence injuste face à une souffrance humaine criante

Nous ne comprenons pas pourquoi le Président du conseil des ministres du Togo, qui s'est personnellement impliqué pour négocier la libération de mercenaires étrangers arrêtés au Mali malgré des preuves accablantes contre eux, ne manifeste aucun geste de clémence ou de compassion envers nous, ses propres compatriotes. Lors des fêtes nationales, nous espérons une grâce présidentielle. Hélas, rien.

4- Une justice à deux vitesses

Alors que les mercenaires arrêtés au Mali ont été jugés rapidement et libérés avant même d'avoir purgé une seule année, nous continuons de purger une peine de 10 ans, dans des conditions déplorables, malgré notre innocence, et malgré un jugement que nous considérons comme inéquitable et politique.

5- Un autre groupe de détenus en attente du même sort.

Aujourd'hui un autre groupe de jeune détenus dans les mêmes conditions que nous, arrêtés également pour des motifs que nous, est encore en détention. Nous craignons qu'ils ne subissent à leur tour le même sort injuste.

Nous appelons à votre humanité et à votre engagement. Nous demandons humblement mais fermement :

- l'application immédiate de la décision de la cour de justice de la CEDEAO ;
- le respect des recommandations de l'ONU, notamment la libération de GOMA Abdul-AZIZ ;
- une grâce présidentielle ou toute autre mesure conduisant à notre libération ;
- une prise en charge médicale urgente pour tous les détenus malades ;
- une enquête indépendante sur les traitements que nous avons subis et les conditions actuelles de détention.

Nous croyons toujours que la justice triomphera et
que nos vies, notre santé et notre dignité valent autant
que celles de tout autre citoyen du monde.

Fait à Loumé le 23 juin 2025

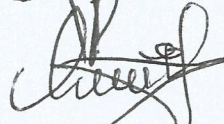
Signé :

ADAM Latif 

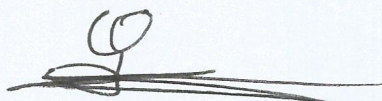
ALLES Atti 

ALIAGBO Marzouk 

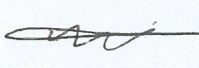
BOUKARI Djobo 

YAYA SOULEMANI 

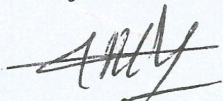
YACOUBOU Bilali 

BANAVEI Bala 

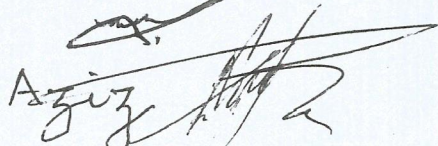
MOHAMED Soulemame 

FOFANA Nafion 

ISSA Salion 

ISSA Issifou 

YOUSSEF Ali 

GOMIA Abdoul Aziz 
(6)